

LA PROTECTION DU LITTORAL ET LES USAGES DU MILIEU MARIN

Fiche n° 23

LA BAIGNADE EN MER

La baignade en mer constitue l'un des agréments touristiques les plus notables en Loire-Atlantique. Cette activité fait l'objet d'un contrôle réglementaire organisé par l'Agence Régionale de Santé sur 74 plages fréquentées par un nombre significatif de baigneurs. Le contrôle sanitaire, basé notamment sur des analyses microbiologiques, est mis en place de juin à septembre et donne lieu à un classement de qualité des eaux de baignade. En 2015, près de **750 contrôles ont été réalisés**.

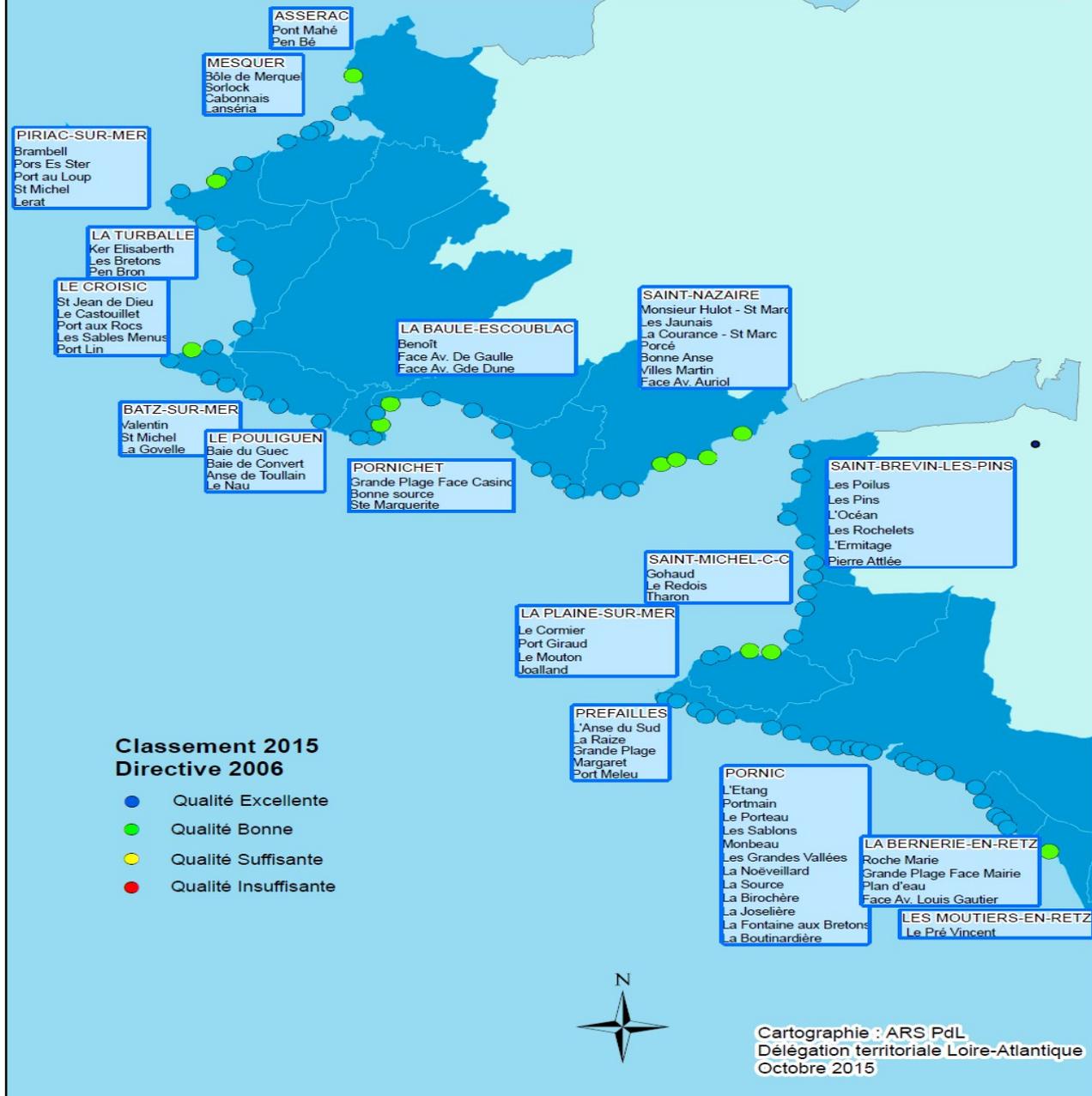
En 2015, 62 plages sont qualifiées d'excellente qualité, et 12 plages sont de bonne qualité comme en témoigne la carte ci-après.

L'année 2015 a été marquée par l'appropriation par les collectivités territoriales des outils de gestion définis dans les profils de baignades. Sur la base de ces recommandations ou des résultats du contrôle sanitaire, **87 sites de baignades ont fait l'objet de mesures de gestion active pendant la saison estivale** sur la base :

- des dépassements de valeurs seuils échantillon unique définis par l'ANSES montrant l'existence d'un risque,
- la déclinaison des procédures de fermeture des sites de baignade (sur la base d'indicateurs comme la pluviométrie, les résultats de l'autosurveillance...)
- des incidents de réseaux (casses, débordements) impactant potentiellement l'estran.



**QUALITÉ DES EAUX DE BAINNAGE EN MER
LOIRE-ATLANTIQUE
Saison 2015**



Bilan 2015

Montée en puissance de la prise en compte des modalités de gestion active des sites de baignade par les collectivités territoriales.

Objectifs 2016

Suivi des sites de bonne qualité.
Déclinaison du plan d'action défini dans les profils de baignade.